



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4820

Attribution d'une subvention d'équipement de 3 000 euros à l'association Club Rhodia Vaise section Triathlon pour l'acquisition de matériel - Approbation d'une convention d'application

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4820 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION CLUB RHODIA VAISE SECTION TRIATHLON POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) ».

Créée en 1951, l'association Club Rhodia Vaise (CRV), dont le siège social est situé au 152 avenue Barthélémy Boyer à Lyon 9<sup>e</sup>, a pour but la pratique des sports ayant trait à l'éducation physique, aux sports de loisirs et à toute action touchant au développement physique et moral de la jeunesse. En tant que club « omnisports », l'association est affiliée à diverses fédérations, dont la Fédération Française de Triathlon. La section triathlon du CRV a vu le jour en 1992.

De 9 membres à sa création, la section compte cette saison 176 licenciés.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois de l'histoire du club, l'équipe « Elite Hommes » évoluera de mai à octobre 2019 en Championnat de France de Triathlon (1<sup>ère</sup> division). Le Club Rhodia Vaise section Triathlon sera l'une des rares formations de la compétition à être 100% amateur. Club formateur depuis 1996 seulement, le CRV bénéficie aujourd'hui avec cette accession au plus haut niveau de la compétition de par son investissement auprès de jeunes athlètes.

Il s'agit désormais pour le club d'acquérir le matériel exigé par la compétition nationale. Il doit en effet investir dans des tenues techniques et performantes aux couleurs du club, dans des tenues dites « d'apparat », indispensables à ce niveau, mais aussi dans plusieurs paires de roues aérodynamiques.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 9 000 €

Par délibérations 2018/4381 et 2019/4487, l'association Club Rhodia Vaise section Triathlon a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 17 000 € de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à ce club dans son accession au haut niveau. Aussi, je vous propose d'allouer une subvention d'équipement de 3 000 € au Club Rhodia Vaise section Triathlon.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention d'application jointe au présent rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2018/4381 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4487 du 21 janvier 2019 ;

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

Vu le rectificatif mis sur table :

**Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, en page 1, paragraphe 7, lire :**

- lire :

« Par délibérations 2018/4381 et 2019/4487, **l'association Club Rhodia Vaise section Triathlon** a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 17 000 € de la Ville de Lyon. »

- au lieu de :

« Par délibérations 2018/4381 et 2019/4487, **le Lyon Plongeon Club** a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 17 000 € de la Ville de Lyon. »

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention d'équipement de 3 000 € est allouée à l'association Club Rhodia Vaise section Triathlon, pour l'achat de tenues de compétition, de roues aérodynamiques et d'équipements exigés en 1<sup>ère</sup> division.
- 2- La convention d'application n°1 à la convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Club Rhodia Vaise, est approuvée.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 77242, article 20421, fonction 40, programme SPCLUBS, opération 60046571.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT